



## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 2 mars 2020 à 20 h 00.

### À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire  
Monsieur Lawrence Hall, conseiller  
Monsieur Marco Rousseau, conseiller  
Madame Chantal Desharnais, conseillère  
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller  
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

### Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

### Est absent :

Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller

## ORDRE DU JOUR

### 1. Adoption de l'ordre du jour

### 2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2020

### 3. Questions du public sur l'ordre du jour

### 4. Correspondances

- 4.1. Agri-Ressources Arthabaska-Érable – Remerciements participation financière
- 4.2. Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier – Prix Créateurs d'emplois du Québec
- 4.3. Fondation de l'hôpital HDA
- 4.4. Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie – Nouvelle technologie numérique
- 4.5. Service d'entraide des Hauts Reliefs – Invitation aux repas communautaires
- 4.6. MADA – Réception de l'accréditation
- 4.7. Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020
- 4.8. Commission scolaire des Bois-Francis – Fierté partagée avec les élus municipaux

### 5. Législation et affaires juridiques

- 5.1. Honoraires Études légales Alain Pard inc., Avocats, dossier CMQ-67208

### 6. Finance

- 6.1. Dépôt et adoption de la liste des comptes du mois de février 2020

### 7. Administration générale

- 7.1. Infotech – Contrat de soutien 2020-2021
- 7.2. Programme de subvention pour les couches lavables et produits hygiéniques féminine durables
- 7.3. Techni-Consultant – Libération de paiement
- 7.4. Autorisation de dépense – Inscription de madame Joanne Giguère au congrès de l'ADMQ 2020

- 7.5. Autorisation de dépense – Achat d'un ordinateur de bureau
- 7.6. Modification de la résolution 2020-02-067 Autorisation de dépense – Formation *Les rôles et responsabilités des élu(e)s*
- 7.7. Prolongation du support de madame Christine Bibeau

## **8. Sécurité publique**

- 8.1. Services de la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska

## **9. Transport routier et voirie**

- 9.1. Autorisation de paiement – Travaux de réfection de ponceaux – Décompte provisoire
- 9.2. Confirmation d'embauche de monsieur Michel Moreau à la voirie d'été
- 9.3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020
- 9.4. Octroi du contrat pour l'élagage
- 9.5. Appel d'offres par invitation pour les services d'ingénierie pour la réfection d'une portion du rang Roberge
- 9.6. Services d'ingénierie pour la réfection d'une portion du rang Saint-Philippe
- 9.7. Demande d'expertise pour le vieux hangar, anciennement le garage municipal
- 9.8. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
- 9.9. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

## **10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Autorisation de dépense – Achat de collants pour les bacs à ordures
- 10.2. Distribution d'arbres et de compost le 16 mai 2020
- 10.3. Journée Normand-Maurice – Édition 2020

## **11. Urbanisme**

- 11.1. Autorisation de dépense – Inscription de monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, au congrès de la COMBEQ 2020

## **12. Loisirs et culture**

- 12.1. Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 12.2. Politique d'exposition d'œuvres d'art
- 12.3. Politique de remboursement aux activités de loisirs
- 12.4. La grande journée des petits entrepreneurs – Engagement à titre de tiers répondant
- 12.5. Tarification pour le Camp de jour 2020
- 12.6. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020
- 12.7. Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels
- 12.8. Service d'entraide des Hauts-Reliefs – Nomination de madame Valérie Nault pour représenter la municipalité au conseil d'administration
- 12.9. Art et Culture – Demande de subvention
- 12.10. Demande d'utilisation d'infrastructures municipales de madame Sylvie Campagna
- 12.11. Loisirs Collectifs des Montagnes – Demande de financement pour le projet « *Jamais sans mon casque* »

## **13. Varia**

## **14. Période de questions**

## **15. Levée de l'assemblée**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

2020-03-073

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

---

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020**

---

2020-03-074

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2020**

---

2020-03-075

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Questions du public sur l'ordre du jour**

---

## **4. Correspondance**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 février 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

## **Prix Créateurs d'emplois**

---

2020-03-076

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 octobre 2020 se tiendra la quatrième édition du *Prix Créateurs d'emplois du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Prix Créateurs d'emplois du Québec* a pour mission de saluer les efforts des entreprises logeant dans une zone ou un parc industriel et qui ont contribué à la création ou au maintien d'emplois sur le territoire des 17 régions administratives du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Dolbec, président de la Corporation des parcs industriels, demande au conseil de soumettre trois noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler pour la quatrième édition de ce prestigieux prix;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le conseil soumette les trois noms d'entreprises suivants pour les *Prix Créateurs d'emplois du Québec* :

- Memprotec inc.
- Groupe Anderson
- Entreprise Ramec inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5. Législation**

---

### **5.1 Honoraire à Étude légale Alain Pard inc., Avocats, dossier CMQ-67208**

---

2020-03-077

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a défrayé un montant de 2 129,92 \$ pour des honoraires d'avocat pour le dossier de la Commission municipale numéro CMQ-67208, de monsieur Frédéric Flibotte;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 711.19.1 du *Code municipal du Québec*, la municipalité avait l'obligation légale d'assumer les coûts reliés à la défense de l'élu poursuivi dans l'exercice de ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

**QUE** la municipalité ne demande pas à monsieur Frédéric Flibotte le remboursement des honoraires d'Étude légale Alain Pard inc., avocats, pour le dossier de la Commission municipale numéro CMQ-67208, au montant de 2 129,92 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. Finance**

---

### **6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de février 2020**

---

2020-03-078

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 114 867.60 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant 114 867.60 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. Administration générale**

---

### **7.1 Infotech – Contrat de soutien 2020-2021**

---

**2020-03-079**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un contrat de soutien pour le système de gestion financière avec Infotech;

**CONSIDÉRANT QUE** Infotech a déposé la facturation annuelle pour le contrat de soutien pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021, au montant de 5 860 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

D'autoriser le versement de 5 860 \$, plus les taxes applicables, pour le contrat de soutien pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Programme de subvention pour les couches lavables et produits d'hygiène féminine durables**

---

**2020-03-080**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire contribuer à diminuer l'empreinte écologique de ses citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire inciter les citoyens et citoyennes à poser des gestes écoresponsables tout en réduisant leur production de déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encourager l'utilisation de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseil renouvelle le programme de subvention pour les couches lavables et le bonifie en ajoutant les couches lavables pour adulte ainsi que les produits d'hygiène féminine durables;

**QUE** le montant de la subvention soit déterminé comme suit :

**Programme régulier** : 50 % du montant total dépensé pour l'achat de couches lavables ou produits d'hygiène féminine durables, pour un montant maximal de 100 \$

**OU**

**Programme bonifié pour les familles à faible revenu** : 200 \$ pour l'achat de couches lavables (valeur d'achat d'au moins 200 \$) ou 100 \$ pour des produits d'hygiène féminine durables (valeur d'achat d'au moins 100 \$)

**QUE** les dépenses admissibles sont les suivantes :

<b>Couches lavables pour bébés</b>
<p><b>Dépenses admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couches lavables;</li> <li>• Couches lavables pour la piscine;</li> <li>• Couvre-couches imperméables;</li> <li>• Doublures et inserts;</li> <li>• Feuillettes;</li> <li>• Seau à couches;</li> <li>• Sac de transport.</li> </ul>
<b>Couches lavables pour adulte</b>
<p><b>Dépenses admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couches lavables pour adulte;</li> <li>• Doublures et inserts;</li> <li>• Feuillettes;</li> <li>• Seau à couches.</li> </ul>
<b>Produits d'hygiène féminine</b>
<p><b>Dépenses admissibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupes menstruelles;</li> <li>• Serviettes hygiéniques lavables;</li> <li>• Sous-vêtements de menstruation lavables;</li> <li>• Éponges menstruelles.</li> </ul>

**QUE** les conditions d'admissibilité à la subvention sont les suivantes :

- Pour tous :
  - Compléter et remettre le formulaire de demande;
  - Résider à Chesterville;
  - Fournir les pièces justificatives (la ou les factures originales d'achat, preuve de naissance de l'enfant, dans le cas de couches pour enfant, preuve de résidence).
- Achat de couches lavables :
  - L'enfant doit être âgé de moins de six mois (dans le cas de couches pour enfant);
  - Réclamer la subvention au plus tard trois mois suivant l'achat des couches neuves;
  - Déposer une seule demande par personne admissible.
- Achat de produits d'hygiène féminine :
  - Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges menstruelles);
  - Déposer une seule demande par personne admissible.
- Pour obtenir la subvention supplémentaire pour les familles à faible revenu
  - Avoir un revenu familial brut de 52 000 \$ et moins;
  - Fournir une copie des avis de cotisation de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada des demandeurs;
  - Carnet de réclamation.

**QU'**une seule subvention est accordée par personne admissible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 Techni-Consultant – Libération de paiement**

---

2020-03-081

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 3 février 2020 une retenue de 2 065 \$, plus les taxes applicables, a été effectuée sur la facture WR346 de Techni-Consultant concernant le Bilan annuel stratégie d'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 janvier 2020 Techni-Consultant a envoyé par courriels les documents demandés, mais qu'il a été retenu par le serveur de courriels;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 février 2020 la municipalité a accusé réception des travaux du Bilan annuel stratégie d'économie d'eau potable effectué à 70 %;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** le conseil libère et autoriser le paiement de 2 065 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.4 Autorisation de dépense – Inscription de madame Joanne Giguère au congrès de l'ADMQ 2020**

---

2020-03-082

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 17 au 19 juin 2020 au Centre des Congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à ce congrès;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription au congrès sont de 555,00 \$, et les frais d'hébergement sont de 415,80 \$, pour un total de 970,80 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise une dépense de 970,80 \$, plus les taxes applicables, et permette à madame Giguère de s'inscrire au congrès 2020 de l'ADMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.5 Autorisation de dépense – Achat d'un ordinateur de bureau**

---

2020-03-083

**CONSIDÉRANT QUE** le bureau municipal nécessite un nouvel ordinateur en remplacement d'un ordinateur portable;

**CONSIDÉRANT QUE** Cablovision Warwick inc. a déposé une soumission pour un ordinateur de bureau aux coûts suivants :

- Ordinateur Dell optiplex 5070 SFF : 869,00 \$
- Installation (taux horaire) : 70,00 \$
- Déplacement (taux / km) : 0,50 \$

*Les montants n'incluent pas les taxes applicables.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la dépense pour l'achat d'un ordinateur de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.6 Modification de la résolution 2020-02-067 Autorisation de dépense – Formation *Les rôles et responsabilités des élu(e)s***

---

2020-03-084

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 3 février 2020 le conseil a autorisé la dépense pour l'inscription de messieurs Frédéric Flibotte et Lawrence Hall au coût de 440 \$ chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des municipalités offre la possibilité de suivre la formation en ligne au coût de 300 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres membres du conseil ainsi que la directrice générale sont intéressés à suivre la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées pourront se réunir pour suivre la formation en ligne ensemble;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** la résolution 2020-02-067 soit modifiée et que la dépense autorisée soit de 300 \$, plus les taxes applicables, pour l'inscription en ligne à la formation *Les rôles et responsabilités des élu(e)s*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.7 Prolongation du support de madame Christine Bibeau**

---

2020-03-085

**CONSIDÉRANT** les connaissances de madame Christine Bibeau pour le poste à la direction générale;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Joanne Giguère, directrice générale, demande au conseil de prolonger le support de madame Bibeau à raison d'un maximum de 14 heures par semaine pour une période de cinq semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la prolongation du support de madame Christine Bibeau à raison d'un maximum de 14 heures pour la semaine du 2 mars 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Sécurité publique**

---

### **8.1 Services de la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska**

---

2020-03-086

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et qu'il entrera en vigueur le 3 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale est chargée de l'application sur son territoire d'un règlement pris en application de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du règlement pris en application de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que ses employés ont le pouvoir des fonctionnaires ou employés de la municipalité désignés aux fins de l'application de ce règlement;



**CONSIDÉRANT QUE** la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska possède les compétences pour appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska offre un forfait avec la gestion des médailles au coût de 2,08 \$ par habitant avec une indexation annuelle de 2 %;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** la Municipalité mandate la Société Protectrice des animaux d'Arthabaska à titre d'autorité compétente pour l'application sur le territoire de Chesterville du règlement concernant les animaux et du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

**QUE** le conseil autorise le paiement de 2,08 \$ par habitant, plus les taxes applicables pour le forfait avec la gestion des médailles;

**QUE** la présente entente est valide pour un an et devra être renouvelée annuellement;

**QUE** le coût des médailles est établi à 20 \$ par chien par année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Transport routier et voirie**

---

### **9.1 Autorisation de paiement – Travaux de réfection de ponceaux – Décompte provisoire**

---

2020-03-087

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de travaux de réfection de ponceaux Groupe Civitas inc. a déposé un décompte provisoire au montant de 44 789,50 \$, incluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe Civitas inc. recommande d'échanger le paiement contre les documents de fin de contrat de l'entrepreneur, soit la déclaration statutaire de l'entrepreneur, les attestations CNESST et CCQ ainsi que les quittances des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accusé réception des documents ci-haut mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

D'autoriser le paiement du décompte provisoire pour les travaux de réfection de ponceaux au montant de 44 789,50 \$, incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 Confirmation d'embauche de monsieur Michel Moreau à la voirie d'été**

---

2020-03-088

**CONSIDÉRANT** les besoins de main d'œuvre pour la voirie d'été;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel Moreau est déjà à l'emploi de la municipalité pour la voirie d'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Moreau a de l'intérêt pour travailler à la voirie d'été et qu'il possède les compétences nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** le conseil confirme l'embauche de monsieur Michel Moreau pour la voirie d'été;

**QUE** monsieur Vincent Desrochers, maire, et madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de travail annuel à durée déterminée avec monsieur Michel Moreau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020**

---

2020-03-089

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chesterville présente une demande d'adhésion tardive à l'union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de joindre le regroupement d'achats relatif au contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres publics # AP-2020 pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier

Il est résolu

**QUE** la municipalité joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour assurer son approvisionnement en abat-poussière chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

**QUE** la municipalité accepte que le produit livré soit celui déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE**, considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs adjudicataire, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'UNE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.4 Octroi du contrat pour l'élagage

---

REPORTÉ

#### 9.5 Appel d'offres par invitation pour les services d'ingénierie pour la réfection d'une portion du rang Roberge

---

2020-03-090

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire effectuer la réfection du rang Roberge;

**CONSIDÉRANT QUE** des services d'ingénierie sont nécessaires pour évaluer la teneur des travaux à effectuer;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

**QUE** la municipalité aille en appel d'offres par invitation pour les services d'ingénierie pour la réfection d'une portion du rang Roberge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.6 Services d'ingénierie pour la réfection d'une portion du rang Saint-Philippe

---

REPORTÉ

#### 9.7 Demande d'expertise pour le vieux hangar, anciennement garage municipal

---

2020-03-091

**CONSIDÉRANT QUE** en mars 2014 EXP a déposé un rapport d'observation sur l'état des fondations du vieux hangar, anciennement le garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport indique que le bâtiment n'est plus apte à remplir ses fonctions et que des travaux de réfection sont essentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 juin 2019 le lieutenant inspecteur de la MRC d'Arthabaska, monsieur Pascal Rouleau, a effectué une visite d'inspection et qu'en vertu de l'article 11 du *Règlement sur la prévention des incendies* un rapport d'expertise structurale pour valider la solidité du bâtiment est demandé;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale en poste au moment de la visite d'inspection a fait part aux membres du conseil qu'il était nécessaire de prendre action;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande une expertise et une estimation des coûts pour la réfection du bâtiment d'une firme d'ingénierie autre que EXP;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lawrence Hall a mentionné avoir contacté une firme de Montréal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** la directrice générale, madame Joanne Giguère communique avec la firme d'ingénierie mentionnée par monsieur Hall pour une demande d'expertise pour le vieux hangar;

**QUE** si aucun retour n'est fait de la part de la firme d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2020, madame Giguère soit autorisée à entamer elle-même les démarches auprès d'une firme d'ingénierie autre que EXP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration**

---

2020-03-092

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseil de Chesterville approuve les dépenses au montant de 262 247 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9.9 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales**

---

2020-03-093

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 20 000 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Hygiène du milieu**

---

### **10.1 Autorisation de dépense – Achat de collants pour les bacs à ordure**

---

**REPORTÉ**

### **10.2 Distribution d'arbres et de compost le 16 mai 2020**

---

2020-03-094

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité recevra du compost et des arbres à distribuer gratuitement aux citoyens et citoyennes de Chesterville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** du compost et des arbres soient distribués gratuitement aux citoyens et citoyennes le 16 mai 2020 au garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.3 Journée Normand Maurice – Édition 2020**

---

**2020-03-095**

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 octobre 2020 se tiendra la seizième édition de la *Journée Normand-Maurice* dans la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de cette journée est de sensibiliser la population sur la saine gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette journée il y aura la collecte dans toutes les municipalités participantes de résidus domestiques dangereux (RDD);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est sensible à l'empreinte écologique de la population de Chesterville;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour participer à cette journée est établi à 0,34 \$ par habitant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la municipalité de Chesterville participe à la *Journée Normand-Maurice* le 17 octobre 2020 au coût de 0,34 \$ par habitant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. Urbanisme**

---

### **11.1 Autorisation de dépense – Inscription de monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, au Congrès de la COMBEQ 2020**

---

**2020-03-096**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de la COMBEQ se tiendra du 30 avril au 2 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à ce congrès;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais seront répartis entre les trois municipalités pour lesquelles monsieur Roy offre des services et que la part pour la municipalité de Chesterville est d'environ 500 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** le conseil autorise la dépense pour permettre à monsieur Vincent Roy de participer au congrès de la COMBEQ 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. Loisirs et culture**

---

### **12.1 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes**

---

**REPORTÉ**

## **12.2 Politique d'exposition d'œuvres d'art**

---

### **REPORTÉ**

## **12.3 Politique de remboursement aux activités de loisirs**

---

2020-03-097

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se doter d'une *Politique de remboursement aux activités de loisirs*;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Valérie Nault, récréologue, a déposé un projet de *Politique de remboursement aux activités de loisirs*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance et avoir émis leurs commentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont accord avec le contenu de la politique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** la *Politique de remboursement aux activités de loisirs* soit adoptée telle que déposée aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12.4 La grande journée des petits entrepreneurs – Engagement à titre de tiers répondants**

---

2020-03-098

**CONSIDÉRANT** le Rassemblement de Chesterville de La grande journée des petits entrepreneurs 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepte de prendre l'engagement à titre de Tiers répondant et s'engage à :

- S'assurer que les Règles de communication soient respectées par tous les intervenants agissant dans le cadre de ce Rassemblement;
- Tenir l'organisation nationale informée de toutes démarches ou initiatives qui dépasseraient le cadre des règles établies;
- Rendre des comptes à l'organisation nationale sur demande, particulièrement en ce qui concerne la structure financière.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** la Municipalité s'engage à titre de Tiers répondant pour le Rassemblement de Chesterville de La grande journée des petits entrepreneurs 2020;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer le document d'engagement au nom de la Municipalité de Chesterville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12.5 Tarification pour le Camp de jour 2020**

---

2020-03-099

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offre un service de camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit ajuster la tarification du camp de jour en fonction des charges y étant associées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

**QUE** la tarification suivante soit en vigueur pour le camp de jour 2020 :

	Tarification
Inscription 3 semaines	145.00 \$
Inscription 4 semaines	170.00 \$
Inscription 5 semaines	190.00 \$
Inscription 6 semaines	205.00 \$
Rabais enfant supplémentaire	25.00 \$
Inscription ponctuelle à la journée	20.00 \$
Inscription pour une semaine de service de garde	25.00 \$
Inscription tardive (après la période d'inscription)	50.00 \$
Sorties chargées en surplus	30.00 \$

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 12.6 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020

2020-03-100

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de la Famille a annoncé qu'une subvention de 6 260 \$ est accordée à la municipalité de Chesterville pour le soutien des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier du programme, la municipalité doit signer une convention d'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** madame Valérie Nault, récréologue, soit autorisée à signer la convention d'aide financière 2019-2020 pour et au nom de la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 12.7 Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels

2020-03-101

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire a, entre autres, comme mission d'organiser et offrir des services à la communauté pouvant être de nature culturelle, sociale, sportive, scientifique et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont la responsabilité de rendre accessible une offre de loisirs variée à leurs citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant aux enfants de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité inclusive doit être capable de déterminer si son service de camp de jour est en mesure d'offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive auprès des enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents ou tuteurs que les professionnels et le personnel scolaire concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** les camps de jour sont tenus d'appliquer et respecter les droits à la confidentialité en vigueur au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les camps de jour sont assujettis à la Charte des droits de la personne et sont tenus d'admettre tout enfant et d'offrir, sans discrimination, les services normalement offerts à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont avantage à se partager de l'information visant à permettre aux enfants de vivre une expérience de camp de jour positive, adaptée et un retour en classe harmonieux;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** madame Valérie Nault, récréologue, soit autorisée à signer une entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.8 Service d'entraide des Hauts-Reliefs – Nomination de madame Valérie Nault pour représenter la municipalité au Conseil d'administration**

---

**2020-03-102**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire une présence municipale sur le Conseil d'administration du Service d'entraide des Hauts-Reliefs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

**QUE** madame Valérie Nault, récréologue, soit nommée pour représenter la municipalité au Conseil d'administration du Service d'entraide des Hauts-Reliefs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.9 Art et Culture – Demande de subvention**

---

**2020-03-103**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité Art et Culture a déposé une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire soutenir l'organisme dans ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

**QUE** le conseil accorde la subvention de fonctionnement de 500 \$ au comité Art et Culture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.10 Demande d'utilisation d'infrastructures municipales de madame Sylvie Campagna**

---

**2020-03-104**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Campagna a déposé une demande pour l'utilisation du centre communautaire pour cuisiner collectivement avec d'autres citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire promouvoir l'entraide dans la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Campagna a fait part qu'elle accepterait de cuisiner avec toute personne désirant se joindre au groupe;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** madame Sylvie Campagna soit autorisée à utiliser gratuitement la cuisine du centre communautaire une fois par mois, conditionnellement à ce que toute personne désirant se joindre au groupe soit acceptée;

**QUE** madame Campagna soit responsable de maintenir l'ordre et du ménage de l'emplacement lors des rencontres;



**QUE** madame Campagna s'engage à ne pas utiliser les équipements et accessoires des Cuisines collectives sans avoir préalablement une autorisation écrite de celles-ci;

**QUE** madame Campagna doit préalablement vérifier la disponibilité du centre communautaire auprès de la personne responsable de la location.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.11 Loisirs Collectifs des Montagnes – Demande de financement pour le projet « *Jamais sans mon casque* »**

---

2020-03-105

**CONSIDÉRANT QUE** les Loisirs Collectifs des Montagnes organise une activité de sensibilisation « *Jamais sans mon casque* »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de l'activité est de sensibiliser la population sur les comportements sécuritaires à adopter et le port du casque dans les activités de loisirs à vélo, en ski alpin, glissade, skate et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'activité deux vélos et cinq casques seront tirés par municipalité des Loisirs Collectifs des Montagnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du Loisirs Collectifs des Montagnes demande une participation financière entre 500 \$ et 800 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

D'octroyer un montant de 500 \$ pour la tenue de l'activité « *Jamais sans mon casque* », conditionnellement à ce que l'activité ait lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. Varia**

---

**14. Période de questions**

---

**15. Levée de l'assemblée**

---

2020-03-106

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 21 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers  
Maire

---

Joanne Giguère  
Directrice générale et secrétaire-trésorière